

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine  
Service Acquisitions et Recherches  
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Prise en location d'un local à usage d'archives situé dans le village d'entreprises de Mourepiane à Marseille.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la dissolution de Terra 13, le Département a récupéré les archives de cette société qui sont actuellement stockées dans un espace loué, situé dans le village d'entreprises de Mourepiane à Marseille 13016. Le hangar en question - lot 104 - d'une superficie de l'ordre de 300 m<sup>2</sup> appartient à la SOLEAM, et est géré par la SOGIMA.

Le loyer proposé s'élève à 13 122,66 €HT/trimestre. Pour la période du 15 février au 30 juin 2019 il s'élèverait à 19 683,99 €HT, soit une somme totale de 23 620,79 €TTC.

En ce qui concerne les charges, elles sont de l'ordre de 2060 €HT/trimestre soit pour la période du 15 février au 30 juin 2019, une somme prévisionnelle de 3708,60 €TTC.

Les archives mentionnées ne pouvant pas être transférées sur un autre site dans l'immédiat, il est proposé de conclure avec la SOGIMA une convention de location pour la période du 15 février au 30 juin 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

